

TARIFS 2016 CHAUDIERE GAZ

TYPE	TARIF
Contrat d'entretien chaudière gaz murale	131,00 €
Contrat d'entretien pour 2 chaudière gaz murale	226,00 €
Contrat d'entretien pour 3 chaudières gaz	312,00 €
Contrat d'entretien chaudière gaz au sol	151,00 €
Contrat d'entretien chauffe-bain / radiateur gaz	84,00 €
Contrat d'entretien tube gaz	Nous contacter
Contrat d'entretien aérotherme gaz	Nous contacter
Entretien chaudière gaz "hors contrat"	92,00 €
Entretien chauffe-bain gaz "hors contrat"	82,00 €
Détartrage chaudière "sous contrat"	95,00 €
Détartrage chaudière "hors contrat"	145,00 €
Désembouage circuit de chauffage	45 Euros/ Radiateur
Dépannage chaudière gaz	86,00 €
Ramonage	45,00 €

Les prix indiqués sont TTC avec tva réduite incluse si votre logement peut en bénéficier (dans le cas contraire facturation à 20%). Les prix indiqués sur le site internet sont révisibles à tout moment et communiqués à titre indicatif notamment suivant la difficulté d'accès et la vétusté/état de la chaudière. Les contrats d'entretien intègrent un nombre illimité de déplacements. Un supplément de 25 à 50 euros HT peut être exigé notamment dans les cas suivants : chaudière difficile d'accès, régulation extérieur à la chaudière exigeant des compétences supérieures, dépose de chaudière ou de ballon

Conditions d'entretien / de nettoyage / de ramonage

Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumée individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être entretenus, nettoyés et ramonés dans les conditions ci-après :

Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels, ainsi que leurs tuyaux de raccordement doivent être, à l'initiative des utilisateurs, vérifiés, nettoyés et réglés au moins une fois par an et plus souvent si nécessaire en fonction des conditions et de la durée d'utilisation.

Dans le cas des appareils collectifs, ces opérations seront effectuées à l'initiative du propriétaire ou du syndic. Les conduits de fumée habituellement en fonctionnement et desservant des locaux d'habitation et des locaux professionnels annexes doivent être ramonés deux fois par an, dont une fois pendant la période d'utilisation.

Ces opérations sont effectuées à l'initiative de l'utilisateur pour les conduits desservant des appareils individuels, ou du propriétaire ou du gestionnaire s'ils desservent des appareils collectifs.

Elles doivent être effectuées par une entreprise qualifiée Qualibat ou en possession du certificat d'identité professionnelle

La Formule entretien de chaudière comprend :

- Vérification du vase d'expansion
- Contrôle des organes de sécurité
- Contrôle du débit de l'eau chaude sanitaire et réglage si nécessaire
- Vérification et contrôle de l'étanchéité des circuits de gaz et eau de l'appareil
- Vérification du bon fonctionnement de la pompe
- Nettoyage du brûleur et de la veilleuse
- Contrôle du débit de gaz ajusté au chauffage et réglage si nécessaire
- Contrôle des organes de régulation interne de la chaudière
- Contrôle du monoxyde de carbone dans l'ambiance

inclus remise attestation assurance